

## Séance du 6 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 6 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présents** Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Samira BERMOND, Pauline RICHON et Patricia VIOLET, Messieurs Pascal KEINBORG, Philippe PATRY et David BERNARD.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Christian DELEBARRE qui avait donné procuration à Mme Claire CHASTAN et Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Mme Frédérique LECOINTE.

**Secrétaire de séance** : Madame Claire CHASTAN

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Signature d'une convention avec ADN
- Signature d'une convention pour la location de la Salle des Fêtes

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Deux délibérations contiennent une erreur dans leur rédaction :

- Vente commune / COLARD – VAN DEUREN : la délégation de signature chez le notaire a été confiée à Claire CHASTAN, première adjointe.
- Régularisation Chemin du Serre : seule la parcelle de Monsieur BOMPARD a été cédée à la commune, la parcelle de Monsieur GENEVES n'était pas concernée encore cette fois.

Compte-tenu de ces remarques, le procès-verbal de la séance du 2 août est approuvé à l'unanimité.

### **Convention avec Ardèche Drôme Numérique (ADN)**

Monsieur le Maire rappelle que le déploiement de la fibre optique sur la commune est en cours. Le Syndicat ADN a terminé les études et envoyé à tous les propriétaires concernés des conventions d'occupation d'emplacements par le réseau de fibre optique. La commune est concernée par ce déploiement sur la façade de l'immeuble Mielle » côté route de Vesc et du restaurant place Léopold Mourier.

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention entre la commune et ADN pour le déploiement d'un câble de fibre optique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer avec ADN la convention portant sur le déploiement d'un câble de fibre optique en façade d'un immeuble 10 impasse du Fournil et 2 place Léopold Mourier

### **Location de la Salle des Fêtes : signature d'une convention**

Monsieur le Maire présente la demande de Mme Martyne VIMARD pour l'association « l'Atelier de Montjoux », qui souhaiterait obtenir la mise à disposition de la salle des fêtes pour donner des cours de peinture les jeudis en période scolaire de 14h à 17h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTÉ la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « l'Atelier de Montjoux » aux dates et heures précitées,

FIXÉ le montant de cette mise à disposition à 120 euros + 30 euros de frais de chauffage pour l'année scolaire.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à cette l'exécution de cette décision.

### **Point sur les opérations en cours**

#### **Logement communal**

Le chantier a pris environ trois semaines de retard par rapport au calendrier initial, mais les travaux se déroulent plutôt bien. La livraison est prévue pour fin octobre – début novembre. La fixation du montant du loyer et l'examen des candidatures des futurs locataires seront traités au prochain conseil.

#### **La Fabrego**

Les architectes PEYSSON – VETORELLO sont venus ce matin-même présenter l'Avant Projet Sommaire, sachant que l'AVP devra être validé le 20 septembre pour déposer la demande de subvention au Département avant le 30 septembre.

Concernant l'aménagement visible depuis la Place, deux esquisses ont été présentées : la première traite uniquement la nouvelle partie « Fabrego », tandis que la deuxième, plus ambitieuse et plus aboutie, propose également une reprise de la partie boulangerie, avec création d'un toit terrasse sur l'actuel magasin.

Lors de l'examen du projet, plusieurs problèmes sont soulevés :

- Le velux : il n'est pas conforme aux normes « incendie » et devra être, soit supprimé, soit transformé en châssis fixe avec un verre coupe-feu, soit déplacé. On évoque la question du rafraîchissement du magasin, de sa ventilation. Changer la vitrine pour une baie vitrée pouvant s'ouvrir en grand ?

- La fenêtre d'un local de la boulangerie sera en partie obstruée par l'escalier montant sur la terrasse. Du coup, on la condamne complètement et en contrepartie la porte-fenêtre côté cour sera élargie.
- La terrasse (passerelle) au sol ajouré : problème de la pluie, terre, poussière, débris divers qui peuvent tomber en-dessous. On opte pour un sol plein.
- La circulation (piétonne) sur la place, entre l'accès à la Fabrego, l'entrée de la boulangerie, la terrasse du restaurant, etc. Il faudra gérer tout ça.
- Débat sur le stationnement

Présentation du budget prévisionnel : l'estimatif chiffré par les architectes s'élève à :

- Espace associatif / passerelle / ascenseur : 213 000 €
- Espace coworking : 228 100 €
- Provision pour imprévus : 44 110 €
- Provision pour conjoncture économique : 44 110 €
- **Total travaux : 529 320 €**
- Autres frais : 113 936 €
- **Montant total de l'opération : 643 256 € HT**

### **Questions diverses/ Informations :**

#### Présentation du travail sur la rivière effectué par Fabio Nesci

La Mairie a accueilli en juillet dernier un stagiaire qui est venu travailler pendant un mois sur le thème de l'eau et de la rivière. Accompagné, guidé et secondé par Philippe PATRY, Fabio a réalisé un petit film documentaire qui est projeté en séance, ainsi qu'un diaporama faisant la synthèse des enjeux et problématiques liés à la sur fréquentation du Lez en période estivale. Ces deux réalisations de qualité serviront de support à une future réunion publique.

#### Doléances d'une habitante par rapport aux tilleuls de la Paillette

Le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Marie-Françoise RICHON qui se plaint des nombreuses nuisances occasionnées par les tilleuls devant sa maison : ombrage excessif, feuilles qui tombent, fleurs qui coulent, etc. Réitérant sa demande depuis plusieurs années, Madame RICHON trouve les tilleuls beaucoup trop hauts et réclame à ce qu'ils soient entretenus et taillés. Cette allée de tilleuls se trouvant le long d'une départementale, mais en agglomération, son entretien incombe à la commune. Il est décidé de faire appel à l'école forestière et/ou à une entreprise d'élagage pour avoir un avis sur la bonne façon de traiter ces arbres sans les fragiliser. Des devis seront demandés.

#### Composteurs

Frédérique LECOINTE fait remarquer que le composteur de La Paillette déborde régulièrement et est en mauvais état, ce qui pose des problèmes de pollution visuelle, de bestioles (rats, vers, insectes) et de mauvaises odeurs. Ce composteur de quartier est en effet largement utilisé et s'avère insuffisant, il en faudrait trois pour un fonctionnement optimal.

Séance levée à 22heures 30.